



وزارة المالية
MINISTRY OF FINANCE



Direction de la Communication

NEWS

Revue de presse



Dimanche 20 novembre 2022



ALGÉRIE PRESSE SERVICE

[APN: reprise dimanche du débat du PLF 2023](#)

L'Assemblée populaire nationale (APN) reprendra, dimanche, le débat du Projet de loi de finances (PLF-2023), a indiqué jeudi un communiqué de la Chambre basse du Parlement.



ALGÉRIE PRESSE SERVICE

[Le bureau de l'APN examine les amendements proposés au PLF 2023](#)

Le bureau de l'Assemblée populaire nationale (APN) a tenu, jeudi, une réunion présidée par M. Brahim Boughali, président de l'Assemblée, pour examiner les amendements proposés au projet de Loi de finances (PLF) 2023 et les soumettre à la Commission des finances et du budget, a indiqué un communiqué de l'Assemblée.



ALGÉRIE PRESSE SERVICE

[PLF 2023 : les membres de l'APN saluent les mesures de lutte contre la fraude et la spéculation](#)

Des membres de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont salué jeudi dans leurs interventions les mesures prévues dans le projet de loi de finances (PLF) 2023, notamment celles relatives à la lutte contre la fraude et la spéculation et à l'autorisation de l'importation de matériel agricole de moins de cinq (5) ans qui profitera aux agriculteurs.



ALGÉRIE PRESSE SERVICE

PLF 2023 : les députés saluent les mesures de soutien à l'investissement et de facilitation des procédures fiscales

Des députés de l'Assemblée nationale populaire (APN) ont salué, mercredi, la teneur du projet de loi de finances (PLF) 2023, notamment les mesures de soutien à l'investissement, de facilitation des procédures fiscales et de lutte contre l'évasion fiscale.



ALGÉRIE PRESSE SERVICE

CNEP-Banque : ouverture de 17 nouveaux guichets dédiés à la finance islamique

La CNEP-Banque a procédé à l'élargissement de son réseau de distribution à travers l'ouverture de dix-sept (17) nouveaux guichets dédiés à la finance islamique, au niveau de ses agences, indique jeudi un communiqué de cette banque publique.



Face à la nouvelle reconfiguration des relations internationales : Quelles perspectives pour l'économie algérienne ?

L'Algérie reste un pays dynamique, plein de vitalité, qui se cherche et cherche sa voie. La nouvelle architecture des relations internationales lui impose des stratégies d'adaptation...



Algérie – FMI : L'ère de la stabilité

Les Réformes qui ont touché l'arsenal juridique lié à l'investissement, se traduisent dans la stabilité et les garanties offertes pour conforter la confiance des investisseurs.

[REPRISE AUJOURD'HUI À L'APN DU DÉBAT SUR LE PLF-2023 : Les chefs de file en ordre de marche](#)

Après trois journées de riches débats consacrés à la présentation du projet de loi de finances 2023, à l'Assemblée nationale populaire, les pourparlers se poursuivront aujourd'hui, lors d'une séance plénière qui débutera à 9h00. Une reprise réservée aux interventions des présidents des groupes parlementaires, lesquelles seront suivies de la réponse du ministre des Finances, Brahim Djamel Kassali.

[ASSEMBLÉE POPULAIRE NATIONALE : Les 46 amendements proposés au PLF-2023 examinés](#)

Le bureau de l'Assemblée populaire nationale a tenu, jeudi, une réunion présidée par Brahim Boughali, président de l'Assemblée, pour examiner les amendements proposés au projet de Loi de finances (PLF) 2023 et les soumettre à la Commission des finances et du budget. Lors des travaux de cette réunion, le bureau a examiné les 46 amendements proposés au PLF-2023 et soumis ceux remplissant les conditions légales à la Commission des finances et du budget pour les examiner avec les délégués de leurs auteurs.



[Reprise demain du débat du PLF-2023](#)

L'Assemblée populaire nationale (APN) reprendra, demain, le débat du Projet de loi de finances (PLF-2023), a indiqué jeudi un communiqué de la chambre basse du Parlement. «L'Assemblée populaire nationale reprendra, dimanche 20 novembre 2022 à 09:00, le débat du Projet de loi de finances (PLF-2023), lors d'une séance plénière consacrée aux interventions des présidents des groupes parlementaires, suivies de la réponse du ministre des Finances aux interrogations des députés», a précisé la même source.



[PLF 2023 : les députés saluent les mesures de soutien à l'investissement](#)

Des députés de l'Assemblée nationale populaire (APN) ont salué, mercredi, la teneur du projet de loi de finances (PLF) 2023, notamment les mesures de soutien à l'investissement, de facilitation des procédures fiscales et de lutte contre l'évasion fiscale.



Lutte contre la fraude et la spéculation : Les membres de l'APN saluent les mesures adoptées

Des membres de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont salué jeudi dans leurs interventions les mesures prévues dans le projet de loi de finances (PLF) 2023, notamment celles relatives à la lutte contre la fraude et la spéculation et à l'autorisation d'importation de matériel agricole de moins de cinq (5) ans qui profitera aux agriculteurs.



L'Algérie crée les conditions de la relance

Le décret exécutif fixant les conditions et les modalités d'exercice de l'activité de concessionnaire de véhicules neufs, ainsi que le cahier des charges y afférent ont été publiés, jeudi, au Journal Officiel n° 76. Il s'agit du décret exécutif n° 22-383 du 17 novembre 2022, fixant les conditions et les modalités d'exercice de l'activité de concessionnaire de véhicules neufs, signé par le Premier ministre, AïmeneBenabderrahmane.



Prochaine réunion du Gouvernement à Tissemsilt : Le programme de développement de la wilaya à l'ordre du jour

Lors de l'inspection d'installations pédagogiques à l'université Ahmed-Benyahia -El-Wancharissi à Tissemsilt, dans le cadre d'une visite de travail pour la mise en œuvre du programme complémentaire de développement destiné à la wilaya, le ministre a indiqué que le gouvernement tiendra une réunion «prochainement» à Tissemsilt, qui sera présidée par le Premier ministre, M. AïmeneBenabderrahmane. Cette réunion sera consacrée au programme complémentaire de développement de la wilaya.



Finance islamique : CNEP-Banque ouvre 17 nouveaux guichets

La CNEP-Banque a procédé à l'élargissement de son réseau de distribution à travers l'ouverture de dix-sept nouveaux guichets dédiés à la finance islamique, au niveau de ses agences, a indiqué jeudi un communiqué de cette banque publique.



Une vision prospective

Les porteurs de projets peuvent prétendre à plusieurs formules de soutien et des organismes d'appui y sont spécialement dédiés, ce qui témoigne de l'intérêt porté par l'État à cette donne. L'Agence de développement de l'entrepreneuriat et une autre pour le développement des petites et moyennes entreprises, la Caisse nationale d'assurance chômage, sont des établissements encourageant l'innovation, avec l'apport des banques.



Accélérateur «Algeria Venture» : Accompagnement de plus de 800 start-up depuis 2021

L'accélérateur public des start-up «Algeria Venture» accompagne actuellement plus de 800 start-up au niveau national, depuis sa création en 2021, a-t-on appris, hier à Oran, auprès de cet organisme.



Importation de véhicules: Le nouveau cahier des charges «éliminera la spéculation»

Selon l'expert en économie, Nabil Djamaa, interrogé par le quotidien national arabophone 'Echaab', les nouveaux cahiers des charges pour l'importation et la fabrication de véhicules «comportent de nombreux privilèges et gains pour l'économie nationale et le consommateur», et permettront d'éliminer la spéculation.



Construction automobile: Les nouvelles règles fixées

Les nouvelles règles pour la construction véhicule, visant à asseoir une véritable industrie automobile, comme le soutenaient les autorités, ces derniers temps, ont été fixées par le décret exécutif, ainsi que le cahier des charges y afférent, qui ont été publiés, jeudi, au Journal Officiel n° 76. Le décret exécutif n° 22-384 du 17 novembre 2022, fixant les conditions et les modalités d'exercice de l'activité de construction de véhicules, signé par le Premier ministre, M. Aïmene Benabderrahmane, exige dans ce sens qu'à compter de l'obtention de l'agrément, un taux d'intégration minimal de 10%, au terme de la 2ème année, 20% au terme de la 3ème

année et 30% au terme de la 5ème année. Et, dans le cas de non atteinte des taux d'intégration prévus, il est accordé au constructeur un délai supplémentaire de douze (12) mois avec une réduction de 25% du programme pluriannuel d'approvisionnement, diminué de ses stocks importés restants, non assemblés. S'agissant de la sous-traitance, le constructeur s'engage à adopter une démarche industrielle opérationnelle pour développer une intégration locale, au niveau de son usine et/ou en faisant appel à la sous-traitance locale. Mieux encore, le constructeur est tenu de disposer d'une unité de recherche, de développement et d'innovation dédiée, notamment à l'amélioration des process de production, au savoir-faire et au transfert technologique.

C'est dire qu'une grande importance est accordée au taux d'intégration afin d'éviter l'expérience du « gonflage des pneus ». Mais, les anciens opérateurs détenteurs d'agrément, conformément aux dispositions réglementaires antérieures en la matière, ne sont pas exclus du nouveau paysage industriel qui se dessine, ils ont seulement l'obligation de se conformer aux dispositions du nouveau décret et souscrire au cahier des charges y annexé, afin de relancer leurs activités sur de nouvelles bases.

Sur le plan des procédures, le nouveau texte stipule que l'exercice de l'activité de construction de véhicules est subordonné «au respect des dispositions du présent décret et à la souscription au cahier des charges, joint en annexe». A cet effet, souligne le document, «l'exercice de l'activité de construction de véhicules de tourisme et véhicules utilitaires légers est ouvert aux constructeurs propriétaires de marques de véhicules, agissant seuls ou en partenariat, par la création d'une société de droit algérien», ajoutant que cette activité est également «subordonnée à la réalisation d'un investissement répondant aux critères de qualification des investissements structurants, tels que définis par la législation et la réglementation en matière d'investissement».

L'exercice de l'activité exige également la présentation d'une lettre d'intention portant sur l'adhésion du constructeur propriétaire de marques, dans la stratégie nationale en matière de construction de véhicules et comprend notamment : les montants des investissements projetés, les modèles de véhicules à produire localement, la stratégie du constructeur pour l'atteinte des taux d'intégration fixés, ainsi que la stratégie du constructeur pour l'accompagnement et l'homologation des sous-traitants locaux.

Exportation dès la 5ème année à partir de l'obtention de l'agrément

L'investisseur postulant est soumis préalablement à la réalisation de son investissement, à l'obtention d'une autorisation préalable, délivrée par le ministre chargé de l'Industrie, valable pour une durée de vingt-quatre (24) mois, et prorogée de douze (12) mois, sur demande justifiée. L'exercice effectif de l'activité de construction de véhicules est également subordonné à l'obtention d'un agrément, délivré par le ministre chargé de l'Industrie, sur avis conforme d'un comité, composé, en plus d'un représentant du ministre chargé de l'Industrie (président), d'un représentant du ministre chargé de l'Intérieur et des Collectivités locales, un représentant du ministre chargé des Finances, un représentant du ministre chargé des Mines,

un représentant, du ministre chargé du Commerce et un représentant du ministre chargé de l'Emploi, en tant que membres.

Par ailleurs, le texte stipule qu'il est institué une Commission de recours placée auprès du Premier ministre ou du Chef du Gouvernement, composée d'un représentant du Premier ministre (président), un représentant du ministre chargé de l'Industrie, un représentant du ministre chargé de l'Intérieur et des Collectivités locales, un représentant du ministre chargé des Finances, un représentant du ministre chargé des Mines, un représentant du ministre chargé du Commerce et un représentant du ministre chargé de l'Emploi, en tant que membres.

Le texte explique, par ailleurs, que le constructeur de véhicules bénéficie du régime fiscal préférentiel prévu pour les matières premières importées ou acquises localement, ainsi que pour les composants acquis auprès de sous-traitants locaux, sur la base d'une liste quantitative établie au titre de chaque exercice fiscal, comme partie intégrante d'une décision d'évaluation technique délivrée par le ministre chargé de l'Industrie. Le cahier des charges annexé au décret exécutif précise, toutefois, que les ensembles, sous-ensembles et accessoires importés, destinés à la première monte ne peuvent, en aucun cas, faire l'objet de revente en l'état, selon le texte.

Le constructeur de véhicules de tourisme et véhicules utilitaires légers doit réaliser des opérations d'exportation de véhicules au terme de la 5^{ème} année, à partir de l'obtention de l'agrément, indique encore le cahier des charges. Le même texte ajoute que le constructeur est tenu de faciliter toute visite de contrôle effectuée par les services habilités et met (...) à leur disposition toutes les informations et pièces justificatives nécessaires. Et, en cas de cessation de l'activité, le constructeur est tenu d'assurer, à travers son réseau de distribution, la disponibilité de la pièce de rechange et accessoires d'origine ou de qualité équivalente homologuée par le constructeur propriétaire de marques, sur une durée minimale de cinq (5) ans.



Projet de loi de finances 2023 : Les députés se félicitent des mesures de lutte contre la fraude et la spéculation

Des membres de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont salué, jeudi dernier, dans leurs interventions, les mesures prévues dans le projet de loi de finances (PLF) 2023, notamment celles relatives à la lutte contre la fraude et la spéculation et à l'autorisation de l'importation de matériel agricole de moins de cinq ans qui profitera aux agriculteurs.

Les cahiers des charges publiés au JO : Les conditions d'importation et de fabrication de véhicules définies

Le suspense est enfin levé sur le dossier automobile. Le décret exécutif n°22-383 fixant les conditions et les modalités d'exercice de l'activité de concessionnaire de véhicules neufs et le décret exécutif n°22-384 fixant les conditions et les modalités d'exercice de l'activité de construction de véhicules ont été publiés au Journal officiel, jeudi dernier, conformément aux instructions du président de la République données lors du Conseil des ministres de lundi dernier.



PLF 2023 : Reprise ce samedi du débat à l'APN

L'Assemblée populaire nationale (APN) reprendra, demain, le débat du Projet de loi de finances (PLF-2023), a indiqué ce jeudi un communiqué de la Chambre basse du Parlement.



Pétrole : le baril sous la barre des 90 dollars

Les cours du pétrole ont nettement décroché ce vendredi : le baril de Brent, référence européenne a perdu 3,22 % pour s'établir à 87,12 dollars ce samedi matin. Même tendance pour le WTI, la référence américaine. Sur la semaine, le recul du brut avoisine les 10 % !



ميناء وهران يتخلص من 60 حاوية تخلى عنها أصحابها هكذا كان المستوردون الوهميون ينهبون خزينة الدولة

قامت مصالح ميناء وهران، في الأيام القليلة الماضية، بالتخلص من 60 حاوية كانت مكدسة على مستوى "مرافأ الحاويات" بذات الميناء التجاري، خلال الفترة الممتدة بين سنتي 2018 و2022، كما تسعى ذات المفتشية الجمركية، إلى إخضاع 33 حاوية أخرى إلى نفس التدابير المتعارف عليها في قانون الجمارك.



48 ساعة قبل المصادقة في جلسة عامة بالغرفة السفلى

رؤساء الكتل البرلمانية يباركون مشروع مالية 2023

يتجه رؤساء الكتل البرلمانية صوب مباركة مشروع قانون المالية لسنة 2023 قبل جلسة التصويت المقررة يوم الثلاثاء المقبل، واصفين إياه بالحامل للمؤشرات الإيجابية للجزائريين خلال سنة 2023، لاسيما ما تعلق بزيادات الأجور والمنح ومعاشات التقاعد وبعث الاستثمار، ورفع التجميد عن المشاريع العالقة.



إلى جانب مرافقة الفلاحين ضمن مشروع قانون المالية 2023

تدابير مكافحة الغش والمضاربة تثلج الصدور
مكتب المجلس يدرس 46 تعديلا على المشروع

أشاد عدد من نواب المجلس الشعبي الوطني، في مداخلاتهم ضمن مناقشة مشروع قانون المالية لسنة 2023، بالتدابير المتخذة لمكافحة الغش والمضاربة والسماح باستيراد العتاد الفلاحي الذي يقل عمره عن 5 سنوات، كإجراء من شأنه دعم ومرافقة الفلاحين، في حين درس مكتب المجلس عقب استكمال جلسة المناقشة 46 تعديلا مقترحا على المشروع.



في حصيلة لنشاط مصالح الجمارك ببجاية

مداخيل بـ 188 مليار دج خلال 10 أشهر

حققت مصالح الجمارك بولاية بجاية، إيرادات جبائية هامة جدا خلال هذه السنة، بعد أن عرفت تراجعا خلال السنتين الماضيتين بسبب جائحة كورونا، حيث قُدرت المداخيل خلال الأشهر العشرة الأولى من سنة 2022، بـ 188 مليار دج، حسب التقرير الذي قدمه مسؤولو مديرية الجمارك ببجاية.



أوريديو و BNA يوقعان اتفاقية تتضمن خدمات رقمية مبتكرة

أعلنت "أوريديو" والبنك الوطني الجزائري خلال حفل نُظم مؤخرا بمقر مؤسسة "أوريديو" المتواجد بأولاد فايت، عن إبرام شراكة تجارية ووضع خدمات وحلول جديدة خاصة بالعمليات المصرفية والدفع الالكتروني.

CAHIER DES CHARGES POUR CONCESSIONNAIRES
AUTOMOBILES

Entre satisfaction et interrogations

La publication des cahiers des charges relatifs aux concessionnaires et à la construction automobile jeudi dernier a permis aux professionnels et aux citoyens d'espérer, de nouveau, un retour rapide à une activité automobile, recadrée, assainie et inscrite surtout dans une perspective pérenne.

Ces deux nouveaux textes marquent, sans aucun doute, une rupture avec les précédentes approches réglementaires.

Il est évident qu'ils sont le fruit d'un long processus de réflexion, de recherche et d'analyse qui tient compte à la fois de la volonté de l'Algérie de disposer d'une véritable industrie automobile, et d'un contexte international d'investissement où la prudence et la quête de rentabilité sont plus que jamais déterminantes. Ils ne manqueront pas surtout de mettre de l'ordre dans un secteur profondément perverti par les anciennes pratiques de monopole et de prédation.

Les premières réactions des uns et des autres laissent apparaître un satisfecit global quant aux importantes avancées enregistrées par ces textes. On relève un seuil d'exigence en adéquation avec la réalité du terrain local et aussi avec les attentes des constructeurs mondiaux intéressés par un investissement gagnant/gagnant dans notre pays et qui, rappelons-le,



étaient fortement découragés par les précédentes moutures.

Néanmoins, certains soulèvent une certaine incompréhension du contenu de l'article 4 du cahier des charges portant activité de concessionnaire, qui stipule que «l'exercice de l'activité de concessionnaire de véhicules neufs est assujéti à la conclusion d'un contrat de concession liant le concessionnaire à un seul constructeur concédant». Une formulation qui laisserait entendre une limitation de la représentation à une seule marque automobile. Auquel cas, qu'en sera-t-il des groupes, et ils sont légion aujourd'hui, qui regroupent dans leur giron plusieurs labels, à l'image de Volkswagen, de Stellantis, de Toyota, de Renault, de General Motors, de Geely, avec des portefeuilles de marques aussi fournis les uns

que les autres. Des groupes qui ont toujours manifesté de l'intérêt pour le marché algérien et dont certains ont toujours été représentés en filiales. Devront-ils disposer d'autant de sociétés, de structures centrales et réseaux d'agents agréés, de magasins de pièces de rechange, que de marques ?

Il en est de même pour l'article 30 qui précise, pour sa part, que «l'importation de véhicules neufs doit s'effectuer conformément aux dispositions de l'article 52 de la loi n°13-08 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour 2014, modifié». La disposition à laquelle fait référence cet article stipule que «les concessionnaires automobiles sont tenus, à compter de la date de publication de la présente loi au *Journal officiel*, d'installer une activité industrielle et/ou semi-

industrielle ou toute autre activité ayant un lien direct avec le secteur de l'industrie automobile, dans un délai maximum de 3 ans. Le défaut d'entrée en production à l'expiration de ce délai entraîne le retrait de l'agrément».

Le concessionnaire automobile serait-il, ainsi, contraint d'envisager, en parallèle, une activité industrielle pour ne pas perdre son statut, même si la durée de validité du futur agrément est fixée par l'article 13 du nouveau cahier des charges à 5 années ?

Par ailleurs, nous apprenons que des concessionnaires ayant toujours pignon sur rue devraient solliciter prochainement les services compétents du ministère de l'Industrie aux fins d'une meilleure compréhension de ce document réglementaire.

B. B.

ORAN

Accompagnement de plus de 800 start-up depuis 2021

● L'accélérateur public des start-up «Algérie Venture» accompagne actuellement plus de 800 start-up au niveau national depuis sa création en 2021, a-t-on appris samedi à Oran auprès de cet organisme.

En tant que premier accélérateur public de start-up, sous la tutelle du ministère de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, «Algérie Venture» a, jusqu'à présent, accompagné pas moins de 800 start-up au travers des incubateurs d'affaires, des mini-accélérateurs ou à titre individuel, a indiqué à l'APS Salaheddine Sousou, représentant et ambassadeur de cet organisme, en marge d'un stage de formation en entrepreneuriat au profit des étudiants de l'université d'Oran 2 Mohamed Benahmed à l'occasion de la Semaine internationale de l'entrepreneuriat. La mise en place de cet accélérateur est intervenue en 2021 en application des décisions du Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, comme l'un des dispositifs soutenant le climat de l'entrepreneuriat en

Algérie. Dans ce contexte, M. Sousou a souligné que l'accompagnement, par son organisation, commence dès la conception de l'idée jusqu'à sa concrétisation, en plus de l'aide apportée aux jeunes entrepreneurs dans la recherche des marchés locaux et étrangers leur permettant de commercialiser leurs produits. Après avoir souligné l'importance de créer de la richesse par le biais des établissements universitaires, le représentant de «Algérie Venture» a appelé les jeunes universitaires créatifs à s'approcher directement ou à travers les incubateurs universitaires, de cet espace. Il a expliqué que cet accélérateur représente une valeur ajoutée à l'économie nationale en accompagnant les start-up à incarner des idées avec une vision moderne et avec un esprit entrepreneurial, notamment après la décision du minis-

tère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique relative à la création de deux dispositifs, «Un diplôme, une start-up» et «Un diplôme, un brevet d'invention» au profit des jeunes universitaires. Pour sa part, le vice-recteur de l'université d'Oran 2 Mohamed Benahmed chargée de la pédagogie, Mekakia-Mehdi Mokhtaria, a indiqué, à l'ouverture de cette session de formation, qu'un programme de sensibilisation a été élaboré par la Direction de la recherche scientifique et du développement technologique avec de nombreux partenaires dans le but de promouvoir l'esprit d'entreprise et l'entrepreneuriat en milieu universitaire. Cette journée de formation s'inscrit dans le cadre d'un programme défini par le ministère de tutelle en application de l'arrêté ministériel 1275 du 27 septembre 2022

qui précise les modalités de préparation d'un projet de mémoire de fin d'études pour l'obtention d'un diplôme universitaire «start-up» et un certificat universitaire avec brevet d'invention. Le mémoire de fin d'études pour l'obtention d'un certificat start-up comprend un ensemble de programmes de formation dans le domaine de la préparation de dispositifs pour accompagner les étudiants inscrits qui leur permettent de réaliser un mémoire de fin d'études pouvant être transformé en un projet de start-up. A l'occasion, une vidéo de motivation a été projetée pour encourager les projets de start-up, en plus de la présentation de quelques expériences pour les jeunes porteurs de projets.

COMMENTAIRE

RELEVER LE DÉFI

Par Amar Abbas

La question de la sécurité alimentaire restera pour nous une des préoccupations majeures pour les générations futures appelées à vivre dans un contexte et un environnement des plus contraignants. Ainsi, dans le domaine de la céréaliculture, particulièrement le blé dur, l'on

devrait être capable de réaliser de meilleures performances à partir de l'irrigation d'appoint, particulièrement durant la période de stress hydrique. La résorption de la jachère (plus de trois millions d'hectares) est aussi de nature à réduire notre dépendance en légumes secs, et surtout l'importation de pois chiches, et à accroître nos capacités fourragères en vue de la promotion de l'élevage bovin et de la production laitière dans la limite du maintien de l'équilibre écologique. L'ancrage de notre agriculture

dans la voie de la prospérité suppose que les exploitations agricoles soient remembrées pour en faire les entreprises agricoles modernes de demain qui doivent être au cœur des enjeux scientifiques, techniques, économiques et managériaux. Cette manière efficace de concevoir le développement agricole et rural est celle de l'esprit agropole. Cette technopole spécialisée en agriculture, organisée sur un même lieu, doit réunir toutes les conditions pour créer, développer et implanter des projets

agroalimentaires répondant aux besoins vitaux du pays. Elle doit disposer de laboratoires, de champs d'expérimentation, de véritables fermes pilotes, d'un centre de formation en management disposant d'une salle de conférences et d'internet à haut débit, ainsi que d'une plateforme aménagée destinée à l'accueil d'unités agroalimentaires, dans la proximité de l'autoroute, sur la dorsale des Hauts-Plateaux et dans la proximité des oasis dans le Sud.

■ A. A.

CAHIERS DES CHARGES RÉGISSANT L'ACTIVITÉ AUTOMOBILE

Experts et concessionnaires expriment leur satisfaction

L président de la Chambre de commerce et d'industrie de Boumerdes et concessionnaire de la marque Peugeot, Rabah Charef, a déclaré que ce cahier des charges était très attendu, soulignant que sa publication au Journal officiel constitue une étape décisive permettant au secteur de l'automobile de connaître un certain dynamisme. Il a relevé que depuis 2017, il n'y a pas eu d'importation de véhicules: «C'est donc une ouverture qui nous permettra de relancer notre activité», a-t-il souligné. Et de noter que le nouveau document a apporté plusieurs points positifs qui viennent répondre aux aspirations des concessionnaires dont celle de la suppression du régime d'imposition des quotas. «Nous saluons la décision de lever l'exigence des quotas. Avec ce nouveau cahier des charges, chaque concessionnaire est libre d'importer le nombre de véhicules qu'il souhaite. Mieux encore, il n'est pas limité à une seule marque», a-t-il commenté tout en affichant sa satisfaction quant à la décision d'interdiction des véhicules diesel. Pour ce qui est des superficies des infrastructures, le concessionnaire a indiqué que les espaces exigés sont acceptables. «Nous attendons pour voir les mesures fiscales introduites dans le cadre de la loi de finances 2023 pour se projeter», a-t-il dit. Selon lui, l'importation des premiers lots de véhicules serait attendue au premier trimestre 2023 avec des prix très intéressants.

De son côté, le PDG du groupe automobile Elsecom, Abderrahmane Achaïbou, a salué la publication des deux décrets, soulignant que c'est le début d'un processus de relance du marché de l'automobile. «Je salue l'intervention du président de la République pour activer la mise en place des cahiers des charges concernant l'importation et la construction automobile. Il faut signaler que ce document a

LES RÉACTIONS APRÈS LA PUBLICATION DES CAHIERS DES CHARGES fixant les conditions et les modalités d'exercice de l'activité de construction de véhicules et d'exercice de l'activité de concessionnaire ne se sont pas fait attendre. Plusieurs acteurs dans ce secteur ont affiché leur soulagement.



Photo : Slimène S. A.

été allégé par rapport à ceux de 2020 et 2021 qui n'ont pas connu d'application, et sont à l'origine du retard pris dans l'importation des véhicules», a-t-il fait savoir, soulignant que cet état de fait a perturbé les citoyens, les opérateurs économiques, et freiné la création de milliers d'entreprises. «L'Algérie est sous-équipée en matière de transport de personnes et de marchandises. La Corée du Sud, qui était dans les années 1970 au même stade de développement que l'Algérie, possède aujourd'hui un parc de 25 millions de voitures, alors que notre pays qui fait 23 fois la superficie de ce pays, n'a que 6,5 millions de véhicules. Le transport est un facteur de développement. On doit créer

plus de 120.000 entreprises par an, et sans véhicules, point de développement. L'activité automobile créera 30.000 emplois directs», explique-t-il.

LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS MISE EN AVANT

L'expert dans le domaine automobile, directeur du site automobile Carvision, Mourad Saâdi, a souligné qu'en première lecture, le cahier des charges «est convenable et permet au professionnel de travailler dans de bonnes conditions». Il a noté que les pouvoirs publics ont mis le paquet pour préserver l'intérêt des consommateurs. Il a cité la mesure qui

exige du concessionnaire de disposer d'un véhicule de remplacement en cas d'immobilisation de celui acquis par le client. «Si cette immobilisation dépasse les 48 heures, le client a le droit d'avoir un véhicule de remplacement en attendant que son véhicule soit réparé. C'est une bonne chose», a-t-il fait remarquer. Idem pour l'exigence d'avoir la pièce de rechange d'origine avec des quantités suffisantes afin d'assurer la disponibilité sur le marché local.

Par ailleurs, l'interdiction d'importation de véhicule à moteur diesel dénote, a-t-il dit, «la volonté forte des pouvoirs publics d'aller vers un parc de plus en plus moins polluant, d'autant que le président de la République a affiché sa volonté de mettre en place une industrie automobile qui tienne compte du passage des véhicules à moteur thermique à des véhicules propres». Pour ce qui est de l'exigence des infrastructures, Saâdi a estimé que celle-ci ne peut constituer un frein, soulignant que la majorité des acteurs sont «des professionnels avec leurs propres infrastructures».

Comme bémol, il a fait part de l'exigence pour les concessionnaires d'avoir un réseau de distribution à travers 28 wilayas en une année. «Le problème ne se pose pas pour les anciens concessionnaires qui ont déjà des infrastructures, mais pour les nouveaux», a-t-il indiqué. Une exigence qui inquiète aussi Youcef Nebbache, ancien président de l'Association des concessionnaires automobiles multi-marques (Acam). «Cette condition nécessite beaucoup d'investissements et du temps, sachant qu'elle implique un contrôle préalable des services du ministère de l'Industrie. C'est un frein pour les nouveaux concessionnaires. En plus, dans le commerce, logiquement, on étend notre réseau de distribution en fonction de l'évolution de l'activité», a-t-il conclu.

■ Wassila Ould Hamouda

«ALGERIA VENTURE»

Accompagnement de plus de 800 start-up depuis 2021

PAR RANIA NAILI

«L'accélérateur public des start-up «Algérie Venture» accompagne actuellement plus de 800 start-up au niveau national depuis sa création en 2021», a-t-on appris hier à Oran auprès de cet organisme.

«En tant que premier accélérateur public de start-up, sous la tutelle du ministère de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, «Algérie Venture» a, jusqu'à présent, accompagné pas moins de 800 start-up au travers des incubateurs d'affaires, des mini-accélérateurs ou à titre individuel», a indiqué à l'APS Salaheddine Sousou, représentant et ambassadeur de cet organisme, en marge d'un stage de formation en entrepreneuriat au profit des étudiants de l'université d'Oran 2 Mohamed Benahmed à l'occasion de la Semaine internationale de l'entrepreneuriat.

La mise en place de cet accélérateur est intervenue en 2021 en application des décisions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, comme l'un des dispositifs soutenant le climat de l'entrepreneuriat en Algérie.

Dans ce contexte, M. Sousou a souligné que l'accompagnement, par son organisation, commence dès la conception de l'idée jusqu'à sa concrétisation, en plus de l'aide apportée aux jeunes entrepreneurs dans la recherche des marchés locaux et étrangers leur permettant de commercialiser leurs produits.

Après avoir souligné l'importance de créer de la richesse par le biais des établissements universitaires, le représentant de «Algérie Venture» a appelé les jeunes universitaires créatifs à s'approcher directement ou à travers les incubateurs universitaires, de cet espace.

Il a expliqué que cet accélérateur

représente une valeur ajoutée à l'économie nationale en accompagnant les start-up à incarner des idées avec une vision moderne et avec un esprit entrepreneurial, notamment après la décision du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique relative à la création de deux dispositifs, «Un diplôme, une start-up» et «Un diplôme, un brevet d'invention» au profit des jeunes universitaires.

Pour sa part, le vice-recteur de l'université d'Oran 2 Mohamed Benahmed chargée de la pédagogie, Mekakia-Mehdi Mokhtaria, a indiqué, à l'ouverture de cette session de formation, qu'«un programme de sensibilisation a été élaboré par la Direction de la recherche scientifique et du développement technologique avec de nombreux partenaires dans le but de promouvoir l'esprit d'entreprise et l'entrepreneuriat en milieu universitaire.»

Cette journée de formation s'inscrit

dans le cadre d'un programme défini par le ministère de tutelle en application de l'arrêté ministériel 1275 du 27 septembre 2022 qui précise les modalités de préparation d'un projet de mémoire de fin d'études pour l'obtention d'un diplôme universitaire «start-up» et un certificat universitaire avec brevet d'invention.

Le mémoire de fin d'études pour l'obtention d'un certificat start-up comprend un ensemble de programmes de formation dans le domaine de la préparation de dispositifs pour accompagner les étudiants inscrits qui leur permettent de réaliser un mémoire de fin d'études pouvant être transformé en un projet de start-up.

À l'occasion, une vidéo de motivation a été projetée pour encourager les projets de start-up, en plus de la présentation de quelques expériences pour les jeunes porteurs de projets.

R. N.

المحلل الاقتصادي عمر هارون لـ «الشعب»: توقعات مشجعة للاقتصاد في مشروع قانون المالية

المتأتية من اجارات المبنية وغير المبنية.

تأمين دعم الصندوق الوطني للتقاعد

وفي إطار تشجيع النشاطات التضامنية، أفاد هارون أن هناك توسيع الرسم على القيمة المضافة ليشمل مقتنيات الجمعيات والهيئات ذات الطابع الإنساني الموجهة للتوزيع في إطار الأعمال التضامنية، وهذا ما سيرفع. حسيه. من النشاطات التضامنية، وهناك تأمين الدعم المالي لصالح الصندوق الوطني للتقاعد من خلال رفع من نسبة مساهمة التضامن المطبقة على عملية استيراد البضائع الموجهة للاستهلاك في الجزائر إلى 4 بالمائة عوض 2 بالمائة، ولعل أهم ما جاء في الشمول المالي والجبائي. يضيف. هو إعفاء عملية استيراد البطاقات البنكية ولواحقها من حقوق ورسوم وهذا لتخفيض تكلفة هذه البطاقات، وتعميم استخدامها أيضا على مستوى حماية الاقتصاد الوطني.

أما الملف الذي شغل وما يزال الرأي العام، وهو قضية استيراد السيارات، قال هارون إن مشروع القانون قد ضم استيراد السيارات الهجينة الذي لها محركين عادي وكهربائي، وكذا فتح المجال لاستيراد السيارات أقل من 3 سنوات على شرط أن يكون الدفع من حسابات العملة الأجنبية، بأرصدة تكون قد فتحت بالجزائر، أي بالحسابات التي فتحها الجزائريون بأموالهم الخاصة على مستوى مختلف البنوك الجزائرية، ومنه تم ترخيص جمركة السيارات السياحية التي تقل أعمارها عن 3 سنوات المستوردة من طرف الخواص المقيمين بالخارج.

ويرى المحلل الاقتصادي هارون أن من أهم ما جاء في لوائح مشروع قانون المالية 2023 وذلك حسب التوقعات، أن تصل صائدات المحروقات بعد إغلاق سنة 2022 إلى 49 مليار دولار، على أن تكون في حدود 38 مليار دولار العام القادم، وبالنسبة لواردات السلع فتكون في حدود 38 مليار دولار، أما الناتج الداخلي الخام فهو في حدود 25 مليار دج، وهو رقم يعتبره المتحدث مهما جدا، وفيها يخص التضخم المتوقع أن يكون الإغلاق في حدود 7.7 بالمائة، في حين أنه سيرفع انخفاضا السنة القادمة إلى حدود 5.1 بالمائة، وكلها أرقام «مشجعة جدا للاقتصاد الوطني»، بالإضافة إلى توقع تسجيل هائض في الميزان التجاري في حدود 10 مليار دولار وهو مهم كذلك، ومن المنتظر. حسيه. أن يتطور بشكل أكبر مع نهاية السنة الجارية.

مؤشرات إيجابية لدفع عجلة الاقتصاد الوطني، تضمنها مشروع قانون المالية 2023، وتدابير هامة. حسب المحلل الاقتصادي عمر هارون. تعلق بمجموعة من النقاط أبرزها تشجيع ودعم الاستثمار، تبسيط الإجراءات الجبائية، وتعبئة الموارد البشرية تشجيع النشاطات التضامنية، الشمول المالي والجبائي، وكذا مكافحة الغش والتهرب الضريبي.

حياة / ك

في قضية تشجيع ودعم الاستثمار، أبرز هارون في تصريح لـ «الشعب» أن هناك موازنة لقواعد تحديد الاهتلاكات القابلة للخصم من المنظور الجبائي وانسجاما مع أحكام القوانين الجديدة المتعلقة بالاستثمار، كما تم التخفيف من الأحكام المتعلقة بالزامية إعادة استثمار 30 بالمائة من المبالغ الموافقة للإعفاءات والتخفيضات بعنوان الضريبة على أرباح الشركات والرسم على النشاط المهني، رفع سقف خصم من ربح للمصاريف المخصصة للبحث والتطوير داخل المؤسسة بهدف دعم وتشجيع نشاط البحث والتطوير، مما سيسمح مستقبلا بتحقيق المستويات المنشودة من الأداء والتطور التكنولوجي، وهذا باقتراح رفع معدل قبول الخصم من النتيجة الجبائية من مصاريف المخصصة للبحث والتطوير داخل المؤسسة إلى 30 بالمائة بدل 10 بالمائة، مع تسقيف المبالغ القابلة للخصم من الربح بين 100 مليون و200 مليون دج.

بالنسبة لتبسيط الإجراءات الجبائية، لفت هارون إلى أن هناك تعديل للأحكام المتعلقة بالرسم على القيمة المضافة لغرض التمييز بين العملية المتعلقة بنشاط الترقية العقارية وعمليات الإنجاز، وتوسع الإخضاع للضريبة الجرافية الوحيدة للمؤسسة على الهامش لرقم الأعمال المحقق من تسويق المنتجات ذات الاستهلاك الواسع المسقفة أسعارها مهما كانت مستويات هامش الربح المطبقة، ومراجعة عتبة الاختصاص في مجال المنازعات الجبائية لتقليص آجال معالجة الشكاوي وبالتالي السماح بتسوية بواقى التحصيلات. وفيما يخص تهيئة الموارد قال إن هناك رفع سقف الإخضاع الضريبي المحرر من ضريبة الدخل الإجمالي من 600 ألف إلى 1.8 مليون دج المطبقة على المداخل

حفاظا على موارد الخزينة العمومية

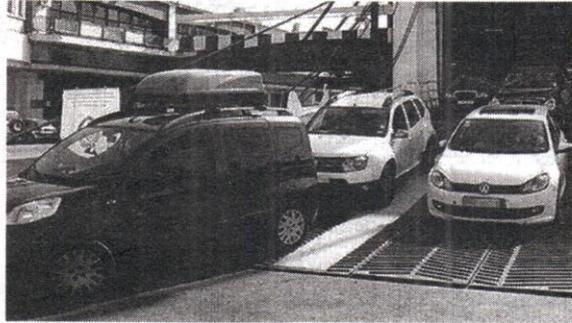
لا استيراد لسيارات مستعملة لأكثر من 3 سنوات

■ نحو تخفيضات جمركية على السيارات الخفيفة "ديازال" و"بنزين" ■ الحسم في خفض رسوم الجمركة بـ50 بالمائة هذا الثلاثاء ■ الموافقة على 32 تعديلا ورفض 14 لعدم استيفائها الشروط

حسم المجلس الشعبي الوطني، في مداوالات مكتبه، برفض التعديل الذي تقدم به النواب، والمتعلق بالترخيص لاستيراد السيارات الأقل من 5 سنوات، بدل 3 سنوات، الواردة في مضمون مشروع قانون المالية لسنة 2023، لتعارضه مع المادة الدستورية 147 التي ترفض أي اقتراح تعديل أو قانون من شأنه المساس بتوازنات الخزينة العمومية، فيما ترك المكتب الكرة في مرمى النواب للفصل في تخفيض الرسوم الجمركية بنسبة 50 بالمائة على سيارات "ديازال" و"بنزين" ذات الأسطوانة التي تقل عن 2 لتر، وذلك خلال جلسة التصويت المقررة هذا الثلاثاء.

شريعة عابد

لـ"المساء"، أن مكتب المجلس وافق على التعديل الخاص بإلغاء فترة استيراد السيارات المحددة في المشروع بـ3 سنوات وتركها مفتوحة، وهو المقترح الذي سينظر فيه النواب خلال الجلسة، مشيرا إلى أن المكتب درس 46 تعديلا تقدم به النواب حول مشروع قانون المالية لسنة 2023، تم الموافقة على 32 تعديلا منها مستوفية للشروط، وتمت إحالتها على لجنة المالية والميزانية لإعداد التقرير التكميلي المقرر عرضه للتصويت الثلاثاء، فيما رفض المكتب 14 تعديلا، لعدم استيفائها للشروط، أو تعارضها مع الدستور، أو نقص توقعات النواب الخاصة بقبول التعديلات المحددة قانونيا بـ10، على الأقل، أو لعدم انسجام مقترحات التعديلات مع مشروع القانون.



مقترح التعديل، علما أنه شكّل مطلباً لدى العديد من النواب من مختلف التشكيلات السياسية. من ناحية أخرى، كشف نائب رئيس كتلة الأحرار، محمد أنور بوشويط

وأيضاً بالنسبة للسيارات ذات المحرك بمكيس وإيقاف بمكيس "ديازال" التي تقل سعة أسطوانتها عن 2 لتر. وينتظر أن تحسم القاعة، خلال جلسة التصويت المقررة الثلاثاء، في

كشف النائبان علال بوجلجة ووحيد أن عقيد الشيخ، عضوا مكتب المجلس الشعبي الوطني، لـ"المساء"، أن رفض المكتب للاقتراح الذي تقدم به نواب المجلس، خلال مناقشتهم لمشروع قانون المالية 2023، والمتعلق بالترخيص باستيراد السيارات التي يقل عمرها عن 5 سنوات بدل 3 سنوات، مرده أن الاقتراح لا يستوفي الشروط من حيث الشكل، إذ لم يقترح النواب أصحاب التعديل، أي موارد مالية لتعويض الأضرار وأشاروا إلى أن المكتب احتكم في رفضه إلى الدستور الذي ينص في المادة 147 أنه "لا يقبل أي اقتراح قانون أو تعديل لقانون يقدمه أعضاء البرلمان يكون مضمونه أو نتيجته زيادة النفقات العمومية، إلا إذا كان مرفوقاً بتدابير تستهدف الزيادة في إيرادات الدولة أو توفير مبالغ مالية، في فصل آخر من النفقات العمومية تساوي، على الأقل، المبالغ المقترح إنفاقها".

وجدير بالذكر أن لجنة المالية والميزانية، كانت قد رفضت خلال إدراجها للتعديلات الأولية، نفس المقترح الذي تقدم به بعض أعضائها، وهذا احتراماً لقرار رئيس الجمهورية، السيد عبد المجيد تبون، الذي حصر استيراد السيارات في السيارات السياحية التي يقل عمرها عن 3 سنوات.

في المقابل، وافق المكتب على التعديل الذي تقدم به النواب، المتعلق بتخفيض الرسوم الجمركية بنسبة 50 بالمائة، على السيارات السياحية التي تقل عن 3 سنوات من أجل طرحها للاستهلاك والمستوردة من طرف الأفراد المقيمين مرة كل 3 سنوات، والموجهة لاستعمالهم الخاص لذات المحرك بمكيس وإيقاف شرارة "بنزين" بسعة أسطوانة تقل من 2 لتر،

PLF 2023

Les réponses du ministre des Finances attendues dimanche

Initialement attendu pour avant-hier jeudi, le ministre des Finances ne répondra finalement aux questionnements des députés au sujet du projet de loi de finances pour l'année 2023 que demain dimanche.

Mohammed K. - Alger (Le Soir) - C'est ce qu'a indiqué, jeudi, un communiqué de la Chambre basse du Parlement dont les membres ont poursuivi le jour-même les débats autour de ce texte entamés, pour rappel, mardi dernier. «L'Assemblée populaire nationale reprendra, dimanche 20 novembre 2022 à 9h00, le débat du projet de loi de finances (PLF-2023), lors d'une séance plénière consacrée aux interventions des présidents des groupes parlementaires, suivies de la réponse du ministre des Finances aux interrogations des députés», a précisé l'Assemblée dont le bureau s'est réuni pour, notamment, passer en revue les propositions d'amendements apportées au-dit projet de loi de finances au nombre de 45.

Pour revenir aux débats qui se sont, donc, poursuivis jeudi pour la troisième journée de suite, les députés ont dans leur quasi-totalité salué les mesures prévues dans ce projet de loi de finances (PLF) 2023, notamment celles relatives à la lutte contre la fraude et la spéculation et à l'autorisation de l'importation de matériel agricole de moins de cinq ans qui profitera aux agriculteurs. Ils ont également mis en avant l'attachement du président de la République, à



Photo : DR

«honorer ses engagements, notamment au profit des faibles revenus à travers la revalorisation des salaires, de l'allocation chômage et des pensions de retraite, le soutien à l'investissement et l'encouragement des actions de solidarité.

Ainsi, un député a pris acte des mesures contenues dans ledit texte en matière de «lutte contre la fraude et la spéculation et l'éradication du monopole», un autre dit saluer la décision relative à l'autorisation de l'importation de matériel agricole de moins de cinq ans, appelant à continuer à soutenir le secteur agricole.

Un intervenant a, pour sa part, salué la politique d'aide sociale maintenue par l'État à travers les décisions relatives à l'allocation chômage, l'augmentation des salaires et la pension de retraite. Pour lui, la démarche portant appui des start-up était «la solution adéquate pour réduire le taux de chômage». Un autre a pris acte de la détermination du gouvernement à diversifier

l'économie nationale et sortir de la dépendance aux hydrocarbures, alors qu'un collègue à lui, a salué la disposition octroyant des avantages aux coopératives de pêche.

Des intervenants n'ont, cependant, pas omis de soulever nombre de préoccupations purement locales, relevant de divers secteurs, notamment la santé, les travaux publics, l'habitat et les transports.

Dans son rapport préliminaire de ce projet de loi de finances pour l'année 2023, la commission des finances et du budget de l'APN plaide pour l'amendement de l'article 66 dudit projet de loi inhérent à l'importation des véhicules utilitaires de moins de trois ans, avec comme objectif de permettre aux citoyens à moyens revenus d'importer des voitures à des prix accessibles, l'amendement de l'article 9 à l'exception du réinvestissement des avantages fiscaux pour les sociétés constituées par l'intermédiaire de l'une des sociétés, nationales

ou privées, des sociétés étrangères lors du calcul de ces crédits dans le prix final des biens ou services produits par ces sociétés, la suppression de l'article 14, étant donné que la redevance est perçue au niveau de la commune où est situé l'établissement hôtelier. Elle propose également de porter le chiffre d'affaires annuel de l'auto-entrepreneur de cinq millions (5 000 000) de dinars à un plafond de huit millions (8 000 000) de dinars comme mentionné dans l'article 49 dudit projet de loi tout comme l'introduction d'une nouvelle disposition portant sur la prorogation du fonds d'affectation spéciale n°138-302 portant lutte contre le cancer. Les députés plaident également pour le prolongement de la procédure portant conformité des constructions.

Faut-il rappeler aussi que le vote de ce projet de loi de finances 2023 aura lieu mardi prochain lors d'une plénière de l'APN dédiée à cet effet.

M. K.

CONSTRUCTION DE VÉHICULES

Allègement des taux d'intégration et régime fiscal préférentiel

Le cahier des charges réglementant l'activité de construction automobile publié dans le Journal officiel n°76 du 17 novembre 2022 se distingue par de nouvelles dispositions qui ne manqueront pas de recueillir l'assentiment des investisseurs intéressés réellement par le développement d'une véritable industrie automobile en Algérie.

En effet, le décret 22-384 du 22/11/22 précise d'emblée que «l'exercice de l'activité de construction de véhicules de tourisme et véhicules utilitaires légers est ouvert aux constructeurs propriétaires de marques de véhicules, agissant seul ou en partenariat, par la création d'une société de droit algérien», avant de souligner que cette activité est «subordonnée à la réalisation d'un investissement répondant aux critères de qualification des investissements structurants tels que définis par la législation et la réglementation en matière d'investissement».

Le constructeur postulant se doit aussi de détailler la nature de son projet, montants des investissements programmés, modèles des véhicules à produire localement, stratégie du constructeur pour l'atteinte des taux d'intégration réglementaires, accompagnement et homologation des sous-traitants locaux, l'évolution des emplois créés par le constructeur et prévision d'exportation des véhicules produits en Algérie.

Des taux d'intégration allégés

Concernant le niveau d'intégration stipulé pour ces investissements, on constate une révision à la baisse des taux, 10% à la fin de la 2^e année, 20% à la fin de la 3^e année et 30% à la fin de 5^e année. Une estimation plus raisonnable qui correspond globalement aux attentes des constructeurs mondiaux. On est loin des 30% exigés précédemment dès le démarrage de l'activité, tout comme on relève la suppression de l'engagement d'obtention du numéro d'identification mondiale du constructeur (WMI) propre à l'usine installée en Algérie. Une nouvelle exigence est introduite dans l'article 7 relatif au dossier à constituer par le candidat investisseur, elle porte sur la présentation par le dirigeant personne physique d'une déclaration de probité.

Le constructeur doit également présenter un «plan de formation de l'encadrement local, en matière de management industriel et de gestion des chaînes de production» et de formation pour la qualification du personnel.

Régime fiscal préférentiel

Le document fondamental pour l'exercice de cette activité, en l'occurrence l'agrément, est établi, selon l'article 13, par le ministre de l'Industrie dans un délai de 30 jours.

À cela s'ajoute un délai similaire supplémentaire pour le recours dans le cas d'un avis défavorable du comité technique chargé de l'étude et de l'examen des dossiers.

Au chapitre des avantages, le décret exé-

cutif consent au constructeur le bénéfice du régime fiscal préférentiel prévu pour «les matières premières importées ou acquises localement ainsi que pour les composants acquis auprès de sous-traitants locaux», et aussi pour «l'importation des ensembles, sous-ensembles et accessoires, sous réserve d'atteindre le taux d'intégration minimal de 10% fixé à l'article 5 du présent décret».

Obligation du véhicule électrique

Concernant les engagements, le constructeur n'est plus limité dans la gamme produite localement à seulement 4 modèles comme prévu dans l'ancien document, mais il se doit «d'installer une chaîne d'emboutissage, de soudure et de peinture au terme de la troisième année à compter de la date d'obtention de l'agrément, ou recourir, le cas échéant, à la sous-traitance locale pour effectuer ces opérations» et de construire des véhicules «à partir de carrosseries fabriquées localement». Ils sont tenus d'intégrer dans cette gamme made in Algeria au moins un modèle de véhicule utilitaire léger et surtout l'obligation de fabriquer au moins un modèle de véhicule électrique à partir de la 5^e année.

Et comme il est institué pour l'activité des concessionnaires, il est clairement signifié aux constructeurs de produire localement des véhicules de tourisme équipés de moteur diesel.

B. B.



وزارة المالية
MINISTRY OF FINANCE

Bonne lecture

💡 Avez-vous des questions?
Contactez nous sur :

✉ dc@mf.gov.dz

☎ Poste: 2784

www.mf.gov.dz



@MFinance_dz



@MFinancesdz



MFINANCES CHANNEL وزارة المالية الجزائرية



Copyright © MINISTÈRE DES FINANCES
Immeuble Ahmed Francis, Cité Malki, Benaknoun - Alger